

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 29 janvier 2026

DCM N° 26-01-29-39

Objet : Inventaire comptable - Mise à jour des modalités d'amortissement des immobilisations pour le budget Camping.

L'amortissement des immobilisations et la tenue d'un inventaire comptable sont une obligation pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. Ces obligations visent à améliorer la connaissance et la gestion de patrimoine des collectivités.

Les règles actuellement applicables en matière d'amortissement pour la ville de Metz ont été fixées par délibération du 28 novembre 2024, et s'appliquent à l'ensemble des budgets de la collectivité.

Compte tenu de la survenue, dans le budget Camping, de deux dépenses relatives à des exercices antérieurs n'ayant jamais fait l'objet d'un amortissement auparavant, et concernant les comptes 2125 (« Aménagement de terrains bâties ») et 2153 (« Installations à caractère spécifique »), il convient de compléter la liste des immobilisations amortissables.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général des impôts et en particulier le V 1° bis de l'article 1609 nonies C,

VU le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

VU la décision du Conseil Municipal du 28 novembre 2024 relative aux modalités et aux durées d'amortissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE COMPLETER** la liste des biens amortissables par le budget Camping avec deux nouvelles lignes comprenant :
 - La ligne « *2125 – Aménagement de terrains bâtis* » dont la durée d'amortissement est fixée à 20 ans pour l'abattage et dessouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellation et engazonnement ; à 20 ans pour les plantations et à 10 ans pour les clôtures ;
 - La ligne « *2153 – installation à caractère spécifique* » dont la durée d'amortissement est fixée à 5 années. La liste mise à jour des biens amortissables et leur durée d'amortissement est annexée à la présente délibération.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

liste des biens amortissables et durée d'amortissement

Budget annexe du camping

Annexe n°1 à la délibération du 29 janvier 2026

Catégories et sous-catégories	Durée/an
203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	
2031 Frais d'études	5
2032 Frais de recherche et de développement	5
2033 Frais d'insertion	5
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	
2051 Concessions et droits assimilés :	
Logiciels de bureautique	5
Logiciels spécifiques, applications informatiques, Licences	8
212 - Agencements et aménagements de terrains (mouvements de terre, clôtures...)	
2121 Terrains nus	
Abattage et désouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellation, engazonnement	20
Plantations	20
Clôtures	10
2122 Terrains bâtis	
Abattage et désouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellation, engazonnement	20
Plantations	20
Clôtures	10
2125 Aménagement terrains bâtis	
Abattage et désouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellation, engazonnement	20
Plantations	20
Clôtures	10
2128 Autres terrains	
Abattage et désouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellation, engazonnement	20
Plantations	20
Clôtures	10
213 - Constructions	
2131 Bâtiments	
Création ou gros entretien et renouvellement des structures et couvertures des bâtiments	40
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	
Remplacement de mesuiseries extérieures	30
Aménagements intérieurs des bâtiments dédiés à l'accueil ou à la restauration	20
Aménagements intérieurs des blocs sanitaires	15
2138 Autres constructions	
Aires de jeux	15
Tonnelles, pergolas, abris	15
215 - Installations, matériels et outillage techniques	
2153 Installations à caractère spécifique	5
218 - Autres immobilisations corporelles	
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	
Voies, parkings, dalles en béton	30
Réseaux souterrains	40
Installations de branchement ou d'accès (bornes de distribution d'eau et d'électricité, aires de vidange, stations de relevage, barrières,...)	15
Installations d'éclairage extérieur (luminaires,...)	25
Signalétique	15
Autres	15
2182 Matériel de transport :	
Véhicules légers	8
Poids-Lourds	12
2183 Matériel de Bureau et Matériel informatique :	
Tablettes et autres outils numériques	3
Ordinateurs et périphériques	5
Matériel de Bureau	3
Autres	2
2184 Mobilier :	
Mobilier de bureau classique	12
Mobilier extérieur (table de pique nique, brise-vue,...)	12
Autres	10
2188 Autres immobilisations corporelles :	
Petit électroménager	2
Gros électroménager	5
Electroménager de type professionnel (lave-linge et sèche linge à monnayeur, équipements de cuisine collective)	8
Matériel photo, audiovisuel	5
Matériel sanitaire, électrique, de chauffage	8
Matériel spécifique de bureau (luminaires, tableaux, porte-manteaux, rideaux, tapis...)	5
Matériel spécifique d'entretien (tondeuses, souffleurs, aspirateurs,...)	8
Petit outillage	2
Gros outillage	5
Coffres forts	20
Chalets, modules de type bungalow	20

Catégories et sous-catégories	Durée/an
abris de jardin légers	15
Autres	8